

# Nissodium®



## Anti-Oïdium

Céréales à paille, Lin, Cultures porte-graine

Composition	cyflufenamid 50 g/L
Famille	amidoximes
Formulation	émulsion aqueuse (EW)
A.M.M.	n° 2090157

### Mode d'action - Propriétés

**Nissodium®** est un fongicide à action préventive et curative qui permet de lutter contre l'oïdium des céréales, du lin, et des cultures porte-graine.

### Usages et doses homologués

**Nissodium®** est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Culture	Cible	Dose	D.A.R <sup>1</sup>	L.M.R <sup>2</sup> (mg/kg)
Blé -> blé, triticale, épeautre*	Oïdium	0,5 L/ha	Stade BBCH 49 (blé, épeautre) Stade BBCH 59 (triticale)	blé, triticale, épeautre, seigle : 0,05 avoine, orge : 0,1
Avoine, Orge, Seigle	Oïdium	0,5 L/ha	Stade BBCH 59	
Lin textile, Lin porte-graine	Oïdium	0,5 L/ha	Non applicable	NC
Porte-graine - PPAMC, Florales et Potagères (plein champ, sous abri)	Oïdium	0,5 L/ha	Non applicable	NC
Porte-graine - Graminées fourragères et à gazons	Oïdium	0,5 L/ha	Non applicable	NC

Ne pas appliquer au-delà du stade BBCH mentionné.

NC : Non Concerné

PPAMC : Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

<sup>1</sup> D.A.R. : Délai Avant Récolte.

<sup>2</sup> L.M.R. : Limite Maximale de résidus (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)).

Nombre maximal d'applications par an : 2 sur céréales et cultures porte-graine ; 1 sur lin textile et lin porte-graine.

Intervalle entre les applications : 28 jours.

Les usages marqués d'une \* dans le tableau ci-dessus ont été obtenus dans le cadre des extrapolations permises par la mise en œuvre du nouveau catalogue des usages (Arrêté du 26 mars 2014). L'attention de l'utilisateur est donc attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé de s'assurer de l'efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

### Recommandations d'emploi

#### Sur céréales et cultures porte-graine :

- Stade d'application :

Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer **Nissodium®** au tout début du développement de l'oïdium (stade d'application minimum pour triticale, orge, avoine et seigle : BBCH30). En cas de ré-infestation ou si la maladie persiste, les cultures pourront être traitées une nouvelle fois à l'aide de **Nissodium®** en respectant un délai minimal de 28 jours entre les applications.

Ne pas utiliser au-delà du stade BBCH 49 - fin gonflement - pour le blé et l'épeautre et au-delà du stade BBCH 59 - fin épiaison - pour les autres céréales.

- Dose d'emploi préconisée :

- Seul : 0,5 L/ha.

- En association : les produits anti-oïdium sont le plus souvent associés à d'autres fongicides pour élargir les maladies à traiter. Selon l'efficacité, les doses et les propriétés des matières actives associées, la dose d'emploi de **Nissodium®** pourra être abaissée. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour plus de précisions, veuillez nous consulter.

#### Sur lin (lin textile et lin porte-graine) :

Appliquer **Nissodium®** dès le stade 20-30 cm du lin ou dès l'apparition des premiers symptômes d'oïdium (premières étoiles).

Ne pas utiliser les graines de lin récoltées pour l'alimentation humaine ou animale.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

- Dose d'emploi préconisée :
  - Seul : de 0,25 L/ha à 0,5 L/ha
  - En association : Des associations sont possibles avec d'autres fongicides pour contrôler l'oïdium ou des maladies secondaires. Selon l'efficacité des différentes matières actives appliquées, la dose de **Nissodium®** pourra être adaptée. Respecter la réglementation en vigueur et vous rapprocher de votre contact Certis pour l'association avec d'autres fongicides.
- Stade d'application :  
**Nissodium®** étant extrêmement sélectif du lin, les résultats optimaux sont obtenus lorsque **Nissodium®** est utilisé dès les premiers signes d'apparition de l'oïdium (apparition des premières étoiles), après le stade 20-30 cm. Respecter les seuils de traitement avant l'application d'un fongicide. En cas d'infestation prolongée et si aucune application de **Nissodium®** n'a eu lieu sur le cycle cultural, **Nissodium®** peut être appliqué jusqu'à la floraison.

## Gestion du risque d'apparition de résistances

*Remarque importante* : L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner ou de mélanger, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Le mode d'action du cyflufenamid (famille chimique : amidoximes) est différent de celui des autres fongicides existants. Néanmoins, afin de réduire le risque d'apparition de souches résistantes, il est important de respecter les recommandations suivantes :

- Appliquer **Nissodium®** selon les recommandations du fabricant aux stades végétatifs et aux doses indiqués. Sur céréales et cultures porte-graine, ne pas dépasser 2 applications par parcelle et par an. Ne pas réaliser consécutivement 2 applications de produits contenant du cyflufenamid.
- Appliquer **Nissodium®** en tout début d'attaque.

## Mode d'utilisation

### Application du volume de bouillie

Un volume d'eau de 200-400 litres par hectare est recommandé. Il est important d'assurer une bonne couverture par pulvérisation pour assurer un traitement de la plante dans son ensemble.

### Préparation de la bouillie

**Nissodium®** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Mettre sous agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **Nissodium®** puis compléter le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

### Élimination du produit et des emballages vides

Réemploi de l'emballage interdit. Rincer le bidon au moins 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

## Précautions d'emploi

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière et à température ambiante, dans un endroit frais et bien ventilé. **Ne pas stocker le produit en dessous de 4°C.**
- Pendant toute la durée de manipulation du produit et de son application, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

### Pour la protection de l'opérateur :

#### • Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

- Le port de **gants en nitrile**, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2. *Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.*
- Le port d'une **combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%)** avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.
- En complément de la combinaison de travail, le port d'un **vêtement de protection** contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier à manches longues) certifié conforme de catégorie III type (PB)3, est recommandé lors du mélange/chargement et du nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance (usage sous abri) :
  - Le port de **gants en nitrile**, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.
  - Le port d'une **combinaison de travail en coton/polyester** (35%/65%) avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application sur des cultures basses (< 50 cm) - sans contact intense avec la végétation, et le nettoyage du matériel de pulvérisation. *Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application, la combinaison de travail en coton/polyester pendant le mélange/chargement et le nettoyage peut être remplacée par une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3.*
    - o Dans le cas d'une application – sans contact intense avec la végétation et sur des cultures hautes (> 50 cm), l'utilisation d'une **combinaison de protection de catégorie III type 4** avec capuche est recommandée en remplacement de la combinaison de travail en coton/polyester.
    - o Dans le cas d'une application – avec contact intense avec la végétation et sur des cultures hautes et basses, l'utilisation d'une **combinaison de protection de catégorie III type 3** avec capuche est recommandée en remplacement de la combinaison de travail en coton/polyester.
  - En complément de la combinaison de travail, le port d'un **vêtement de protection** contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier à manches longues) certifié conforme de catégorie III type (PB)3, est recommandé lors du mélange/chargement et du nettoyage du matériel de pulvérisation.
  - Le port de **bottes de protection**, certifiées conformes selon la norme EN 13 832-3, est recommandé pendant l'application.

#### Pour la protection du travailleur :

- Le port de **gants en nitrile**, certifiés EN 374-3, et d'une **combinaison de travail en coton/polyester** (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.
- Par ailleurs, il est nécessaire de respecter le délai de rentrée sur la parcelle de 24 heures et d'intervenir sur une culture sèche.

## Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

### Nissodium® (contient du cyflufenamid et de la 1,2-benzisothiazolin-3-one)

#### ATTENTION

**H315** Provoque une irritation cutanée.

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

**P262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**P280** Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

**P332 + P313** En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

**P362 + P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P501** Eliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 24 heures.

**Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n°vert0800887887 appel gratuit depuis un postefixe). Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 72 11 00 03. (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24).



Homologation Nisso Chemical Europe GmbH et ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd

## Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
bidon de 1 L	carton 10 x 1 L	60 cartons = 600 L	10 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Distribué par CERTIS Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v6.1 - 01/2017